

PEINTRES DANS LA RUE SALON DE CÉRAMISTES



TERRE & COULEURS
CHARRLIEU

7 et 8
juin

2025

Dossier d'inscription



Salon des céramistes Charlieu 2025

TERRE & COULEURS

BULLETIN D'INSCRIPTION

À remplir et à renvoyer avant le 15 mai 2025, date limite
Par courrier : CAP CHARLIEU, 12 rue Jean Morel 42190 CHARLIEU
Par mail : cap.charlieu@gmail.com

Contact : Lucie DECHAMPAGNE 06 42 79 61 27
Sylviane MURA

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone :
Mail :
Site internet :

Présence

Samedi

OUI ☐

NON ☐

Dimanche

OUI ☐

NON ☐

Emplacement souhaité

Cloître de l'abbaye : ☐ présence les 2 jours obligatoire
(Dans la limite des places disponibles)

Parvis de l'abbaye : ☐

Branchement électrique : OUI ☐ NON ☐

INSCRIPTION	Nombre	Montant	Total
Droit d'inscription donnant droit à un repas offert le samedi à midi	1	20,00 €	20,00 €
Repas supplémentaire samedi midi*		12,00 €	
Repas dimanche à midi*		12,00 €	
Total à régler			

*La réservation et le paiement d'avance des repas est obligatoire

☐ Règlement joint par chèque

☐ Règlement par virement : IBAN FR76 1027 8072 3400 0207 1970 150 BIC CMCIFR2A
Banque 10278 Guichet 07234 Compte 00020719701 Clé 50

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à, le 2025 Signature



Naissance d'une ville ... CHARLIEU

En 2025, Charlieu fête le 1150^e anniversaire de la fondation de son abbaye

TERRE & COULEURS

Salon des céramistes

Charlieu, petite cité de caractère nichée au carrefour de la Loire et de la Bourgogne, s'apprête à célébrer en 2025 un événement exceptionnel. Cette année marque en effet le 1150^e anniversaire de la fondation de l'Abbaye, monument emblématique de la ville, retenue sur la liste indicative pour être inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Afin de célébrer cet anniversaire, la municipalité accompagnée par de nombreuses associations Charliendines, a préparé des festivités tout au long de l'année offrant ainsi une occasion unique de découvrir son riche patrimoine et de partager des moments conviviaux.

Le week-end du 7 et 8 juin 2025, le Comité d'Animation et de Promotion de Charlieu (CAP) mettra à l'honneur peintres et céramistes avec l'événement "Terre et Couleurs". Les rues de la ville seront animées par des peintres qui créeront des œuvres en plein air, tandis que l'esplanade et l'intérieur de l'abbaye (entrée gratuite) se transformeront en un véritable lieu de rencontre pour les professionnels et les amateurs de céramique.

Un rendez-vous incontournable pour les passionnés d'art et les curieux de passage !

Règlement

1. Installation : Le samedi 7 et/ou le dimanche 8 juin 2025 de 8h00 à 10h00. L'accueil se fait place de l'abbaye où toutes les précisions seront données pour faciliter l'installation.

2. Ouverture au public : samedi et dimanche de 10h à 18h avec une pause obligatoire de 13h à 14h pour les exposants au sein du cloître de l'abbaye.

3. Emplacements dans le cloître de l'Abbaye : (8 places disponibles) : 3 ou 4 m de long sur 2m de profondeur.

- Les transactions financières étant interdites au sein de l'abbaye, un point de vente sera organisé à l'extérieur sous un barnum.
- Obligation de rester le samedi 7 juin et le dimanche 8 juin (site fermé la nuit mais sans gardiennage)
- Aucune banderole publicitaire ne sera autorisée, seuls des formats A3 avec une présentation de l'artiste et de son travail sont acceptés, ainsi que des books et des cartes de visite.
- L'abbaye sera fermée de 13h à 14h, un repas collectif est proposé à cette occasion place de l'abbaye. Il est offert aux exposants le samedi à midi.
- Les démonstrations sont possibles avec protection du sol.
- L'accès à l'abbaye en véhicule sera possible pour décharger le matériel avant l'ouverture au public. Les véhicules seront ensuite stationnés sur un parking réservé à proximité.
- Aucune nourriture ni boisson (autre que de l'eau) n'est autorisée au sein de l'abbaye. Une fontaine à eau est disponible à l'accueil de l'abbaye. Il est également interdit de fumer dans l'ensemble des espaces de l'abbaye.

.../...

Règlement (suite)



4. Emplacements en extérieur place de l'abbaye : les stands seront à monter et à démonter chaque jour d'exposition. Il n'y aura pas de gardiennage la nuit à l'extérieur. Les exposants veilleront à s'équiper du matériel nécessaire à leur protection en cas d'aléa climatique (barnums, parasols, etc.)

5. Matériel : pour tous les emplacements (extérieur et intérieur) : aucun matériel ne sera fourni à l'exposant, à l'exception de chaises à l'intérieur de l'abbaye (2 par stand, sur demande). Des branchements électriques sont disponibles à la fois à l'extérieur et dans le cloître de l'abbaye. La demande de l'accès à un branchement doit être formulée sur le bulletin d'inscription. Merci de vous munir de rallonges la cas échéant pour les emplacements extérieurs.

6. Œuvres exposées : la production présentée au public devra correspondre aux photographies envoyées, aucun revendeur n'est toléré.

7. Qualité d'artisan : à votre arrivée, vous devrez être en possession de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires. Cette carte est délivrée par la préfecture.

Ne sont admis que les céramistes inscrits au répertoire des métiers en leur qualité d'artisan.

Le nombre d'exposants n'est pas limité (sauf au sein de l'abbaye). La sélection est assurée par notre comité au fur et à mesure de la réception des candidatures.

8. Assurance : la responsabilité de l'association organisatrice CAP Charlieu ainsi que celles de la commune de Charlieu et du Département de la Loire, propriétaire du site, ne pourra pas être engagée lors de cette manifestation, notamment en cas de dommages pouvant survenir au stand ou aux céramiques. Les artistes peuvent souscrire une assurance personnelle.

9. Photographies : la diffusion par l'organisateur des photographies des œuvres est expressément autorisée sous condition qu'elle ne fasse pas l'objet de cession à titre onéreux.

10. Inscriptions : les inscriptions se font au moyen d'un bulletin annexé au présent règlement et doit être transmis avant le 15 mai 2025 avec le droit d'inscription de 20 € au siège de l'association organisatrice : Mairie de Charlieu 12 rue Jean Morel 42190 Charlieu ou par mail à l'adresse cap.charlieu@gmail.com.

L'inscription donne droit à un repas gratuit le samedi à midi. Des repas supplémentaires peuvent être réservés au prix de 12 € pour samedi et dimanche à midi.

Les emplacements sont marqués et seront attribués selon le principe de l'antériorité de la demande.

Pour tout renseignement complémentaire un numéro de téléphone est indiqué sur le bulletin d'inscription.

11. Les participants, du fait même de leur inscription, s'engagent à accepter le présent règlement.

CHARLIEU 2025

